Compte rendu du Comité Technique Local du 22/11/2022

Lors du CTL qui s'est tenu le mardi 22 novembre 2022 nous avons observé une minute de silence en mémoire de notre collègue mort dans l'exercice de ses missions avant d'aborder les points à l'ordre du jour.

–1) Approbation du PV du CTL du 07/06/22 (pour avis)

Vote pour à l'unanimité.

–2) Approbation du PV du CTL du 05/07/22 (pour avis)

Vote pour à l'unanimité.

-3) Transfert de gestion des 4 communes gardoises au SGC Est Hérault (pour avis) ;

Un ajustement de périmètre est conduit conjointement entre les DDFiP du Gard et de l'Hérault dans la sphère SPL afin de mettre en concordance le périmètre de compétence des SGC avec le ressort territorial des EPCI.
Il a pour objet d'opérer le transfert de la gestion comptable de 4 communes du Gard qui appartiennent à la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises dont le siège de l'EPCI est situé à Ganges dans l'Hérault.
Cette opération est aussi la conséquence de la fermeture de la trésorerie du Vigan.
Ainsi, à compter du 01/01/2023, 4 communes du Gard seront prises en charge comptablement par le Service de Gestion Comptable dont dépend l'EPCI Cévennes Gangeoises et Suménoises à savoir le SGC Est-Hérault .

Ce transfert se traduit par une augmentation de la charge de travail du SGC Est-Hérault (7 budgets avec 700 titres et 1900 mandats) sans transfert d'emplois.
La direction évalue la charge transférée à un équivalent temps plein inférieur à 0,5.

Solidaires Finances Publiques dénonce qu'il y a déjà un problème de sous-effectif (1A et 1B vacants) au sein de ce service et qui sera impacté par cette charge de travail supplémentaire.
Alors même si pour les collectivités locales, ce transfert fait sens au niveau comptable, la politique de suppression d'emplois de la DGFIP continue à mettre nos services et nos agents en difficulté.
Cette raison pousse **Solidaires Finances Publiques** à voter contre.

-4) Partenariat SNCF – DGFIP pour le recouvrement des amendes (pour information);

Traitées dans les trésoreries Amendes, les amendes majorées de la SNCF ont un taux de recouvrement de 4,24 %.
Pour améliorer ce taux une convention entre la DGFIP et la SNCF a été signée. Après une phase de test, le taux est monté à 23 %. La SNCF s'engage à mettre à disposition 4 agents SNCF sur le territoire national pour travailler sur le recouvrement de ces amendes et la DGFIP de son côté fournit ses logiciels et son savoir faire.
La DDFIP 34 s'est portée volontaire pour accueillir un agent pour 2 ans renouvelables une fois. Elle est arrivée dans la trésorerie Amendes depuis début novembre. Elle bénéficiera d'un tutorat au sein du poste pour utiliser nos applications et travaillera exclusivement sur les amendes SNCF.
Solidaires Finances Publiques dénonce une nouvelle fois un appel à des personnes extérieures pour faire notre travail, car la DGFIP continue de supprimer des emplois sans aucune considération de l'augmentation des charges de travail.
Qu'elle soit agent de la SNCF n'apporte rien comme technicité supplémentaire par rapport à un agent de la DGFIP, car elle travaille sur nos applications.
Sous couvert d'ouverture à d'autres administrations ou partenaires, la DGFIP masque ainsi ses défaillances en termes d'emploi.

Jusqu'à quand nos services tiendront encore debout !
Il est temps que notre administration remette des moyens à la hauteur de nos missions !

-5) La responsabilité des gestionnaires publics (pour information);

Dans le cadre du programme "Action publique 2022", le Gouvernement a pris l'engagement d'accroître à la fois les marges de manœuvre et la responsabilité des gestionnaires publics. Le corollaire de cette réforme est une rénovation profonde du régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics afin de le rendre plus efficace en le recentrant sur les enjeux principaux et les responsables effectifs, tout en maintenant la séparation entre les deux fonctions.

Les objectifs de la réforme sont donc doubles :
- se concentrer sur les fautes graves ayant causé un préjudice financier significatif.
- mettre en œuvre un régime de responsabilité commun aux ordonnateurs et aux comptables.

En premier lieu, cette réforme n'est pas neutre pour les comptables, car les amendes plafonnées à 6 mois de salaire ne sont ni rémissibles ni assurables.
En second lieu, le problème de ce texte est qu'il laisse trop de marges et d'interprétations, que seules les jurisprudences à venir pourront borner.

Solidaires Finances Publiques restera vigilant pour qu'aucun collègue ne soit injustement mise en cause pour une quelconque erreur dans l'exercice de ses missions.

-6) Frais de déplacement : diffusion d'une foire aux questions (pour information);

À la demande des OS, la direction va publier et communiquer une foire aux questions sur les frais de déplacement dans la DDFIP 34.

7) Questions diverses.

Transfert de budgets SPL :
Solidaires Finances Publiques rappelle à la direction que le transfert de budgets nécessite obligatoirement un avis du CTL, or le transfert de 2 EHPAD du SGC Ouest-Hérault à la trésorerie Hospitalière Ouest-Hérault au 1er janvier 2023 n'a pas été mis à l'ordre du jour.
La direction se retrouve obligée de nous reconvoquer le 15 décembre pour un CTL exceptionnel.

Béziers Clémenceau :
La direction continue d'étudier le dossier sur la problématique des stationnements des agents de Béziers Clémenceau. **Solidaires Finances Publiques** demande à la direction d'apporter une réponse rapidement, car ce dossier est évoqué depuis plusieurs mois.

Pézenas :
Le Directeur indique que les places de parking de Pézenas annoncées lors du précédent CTL, sont remis en cause par la mairie. Il souhaite rencontrer le maire avant la fin d'année.

Sur Pézenas, le guichet « drive » comme celui installé au SIP de Sète est une honte pour notre administration. Les contribuables sont reçus de l'autre côté d'une fenêtre sans abri contre le vent ou la pluie. Alors que les travaux touchent à leur fin, le Directeur semblait découvrir ce mode d'accueil, largement plébiscité par son prédécesseur.

Changement des plages horaires PRS :
La direction va se rapprocher de la nouvelle chef de service pour réorganiser une consultation dans le respect des règles (bulletin secret…). Les OS ont donné leur accord pour que la mise en place au 1er janvier soit effective avant le vote en CSA.

Antenne Lamalou et Bédarieux :
Solidaires Finances Publiques revient sur les problèmes d'organisation et de sécurité des agents des 2 antennes, où ils ne sont plus que 2 sur chaque antenne. **Solidaires Finances Publiques** réitère sa demande d'installer du matériel prévu dans le cadre des travailleurs isolés et d'assurer la formation des agents. Ceci est une obligation du code du travail.
La direction répond positivement à notre demande.

Travaux immobiliers

Millénaire : La phase 2 commence après 5 mois de retard.
Lunel : Solidaires Finances Publiques rappelle les nombreuses malfaçons, et l'absence d'organisation des chantiers par le maître d'œuvre. La direction s'engage à mieux associer les chefs de service à l'organisation et va convoquer le maître d'œuvre.
Pézenas : Livraison phase 2 début 2023 et début de la phase 3. Le chauffage serait mis en route la semaine prochaine.
Montmorency : Les travaux se dérouleront sur 8 phases. La phase 1 est terminé. Le chauffage est remis au RDC et 3ème étage.
Le RDC devient zone tampon avec le deuxième plateau du CDC.
La fin des travaux est prévu en mars 2024.
INSEE : La phase 3 commence et le rez de jardin où seront installés les OS et une partie du service informatique, sera livré début janvier.
Sète : Les travaux se dérouleront en 7 phases. La phase 1 est terminée, la salle de réunion va devenir la zone tampon. Le chauffage devrait être lancé courant décembre.
Béziers Verdier : L'installation de la trésorerie Hospitalière est prévue fin juin 2023.
Il est prévu une tranche conditionnelle dans le marché. Celle-ci comporte notamment la réfection des toilettes existantes, l'étanchéité des bâtiments et le remplacement des menuiseries extérieures.

Questions au Directeur :
Le directeur voulait nous faire part de sa feuille de route mais un déplacement prévu l'a contraint à abréger le CTL. Il nous la présentera une prochaine fois, mais a tenu à nous donner ses 3 orientations : gestion humaine des ressources, qualité et « pause ».
Il n'a pas développé et a répondu à quelques interrogations des OS :
– Fusion des PCE : non prévu à ce jour.
– Fusion des SPFE (Béziers/Montpellier) : suite au gel du poste du responsable du SPFE de Béziers, selon les mots du Directeur « après le gel, il peut y avoir le dégel », cela reste donc très flou.
– Antenne du PCRP de Béziers : Une note nationale a été publiée, elle prévoit notamment la fermeture des antennes de moins de 6 agents au 1er septembre 2024. À la demande au Directeur d'augmenter les effectifs sur Béziers afin de pérenniser le service, il a répondu ; « pourquoi pas ».
– Création d'un SDIF : L'audit est toujours en cours, la décision n'est pas prise.

SYNDICAT NATIONAL Solidaires Finances Publiques 34 Section de l'Hérault